Hello 👋

Merci d'avoir téléchargé notre modèle de contrat de location pour matériel (Outillage, Motoculture, Event, Vélo, Matériel Photo...)

Pour pouvoir l'utiliser, allez dans "Fichier", puis "Créer une copie" ou bien "Télécharger" au format .docx.

Ensuite, suivez ces étapes :

- 1. Supprimer ce premier bloc explicatif
- 2. Remplacer les éléments en rouge par vos propres informations
- 3. Profiter de ce modèle et faciliter vos locations 🦂

Chez Lokki, on vous aide à piloter votre activité de location d'équipement et développer votre chiffre d'affaires.

Un de nos clients a doublé son chiffre d'affaires, et gagne plus de 2h par jour en utilisant notre logiciel.

Vous souhaitez découvrir comment ? Plus d'informations par ici

À bientôt 🔆 Guillaume de <u>Lokki</u>

Votre entreprise

CONTRAT DE LOCATION

Date du contrat : 14 nov. 2025

Contrat-de-location-X

LE LOUEUR LE LOCATAIRE

Votre entreprise Prénom et Nom

mail@votreentreprise.com sonemail@mail.com 06 06 06 06 06 06 06 06

DATES DE LOCATION - De date à HH:MM jusqu'à date à HH:MM soit X heures

X	NOM DU PRODUIT	20%	50.00€	60.00€
X	NOM DU PRODUIT	20%	65.00€	78.00€

Reste à payer : XX€

MONTANT TVA 33.00€

TOTAL TTC 138.00€

Lu et approuvé, signature du loueur

Lu et approuvé, signature du loueur

Votre entreprise - SIRET : Siège social : email@mail.com

^{*} En signant ce document, j'accepte les conditions générales de location de Loueur présentées ci-dessous.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

La prestation « Location de matériel » est fournie par 7. Assurance VOTRE ENTREPRISE, ci-après le loueur. conditions de location font partie intégrante du signature du contrat de location, le preneur confirme contrat de location. Par signature, sa cocontractant, dit le preneur confirme avoir lu et l'utilisation du matériel loué. Le matériel n'est pas intégralement accepté les conditions de location.

1. Prise en charge du matériel

Le preneur prend en charge le matériel en bon état dommage causé au matériel. de fonctionnement. Pour l'utilisation du matériel, le loueur s'engage à expliquer le fonctionnement du 8. Accessoires matériel pour que le preneur puisse l'utiliser en Si des accessoires sont compris dans la location. Il bonne et due forme. Il est tenu de formuler toute est impératif au preneur de le signaler au loueur. réclamation au loueur au moment de la prise en charge du matériel. Le loueur ne peut être tenu 9. Responsabilité du preneur responsable d'une défaillance ultérieure, qu'elle soit Le preneur s'engage à utiliser le matériel loué avec matérielle ou physique.

2. Restitution du matériel

d'ouverture. Le matériel ainsi que tous les preneur a perdu ou endommagé des accessoires, il tarifs publiés en magasin.

3. Prolongation de la durée de location

Une prolongation du contrat de location est magasin. uniquement possible avec l'assentiment du loueur avant la fin du contrat de location en cours. Le loueur 10. Caution peut refuser cette prolongation.

4. Annulation de réservation

Toute réservation se verra annulée deux heures après l'heure prévue de location si le preneur ne prévient 11. Droit applicable pas de son retard.

5. Âge minimal du preneur

possession du matériel.

6. Prestations et prix

Les tarifs en vigueur valables sont ceux publiés chez le loueur, sur sa plateforme de réservation et dans ses prospectus de l'année en cours.

Les L'assurance est à la charge du preneur. Par sa le avoir couvert de façon adéquate les risques liés à assuré par le loueur contre le vol et la casse dans le cadre du présent contrat. Il appartient donc au preneur de se prémunir des risques en cas de

prudence, sans danger pour les tiers conformément aux règles de sécurité. Le preneur est toujours responsable des dommages corporels et Le preneur est tenu de restituer le matériel au loueur matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du au terme de la durée de location définie dans le matériel loué (article 1242 du code civil). VOTRE contrat de location, et ce, pendant les heures ENTREPRISE ne peut être tenue responsable en cas de dommages causés ou subis par le preneur au accessoires mis à disposition par le loueur (gants, cours de l'utilisation du matériel loué. L'utilisation en casques, etc.) doivent être restitués au loueur dans compétition ou pour une conduite analogue à une un état identique à celui qui lui a été confié. Si le compétition est interdite. Lors de dommages dus à un accident, de perte, de vol ou de traitement est tenu d'en avertir le loueur, ceux-ci lui sont inapproprié du matériel, le preneur est responsable facturés. Les dommages matériels sont facturés aux des coûts de réparation. En cas de dommage total ou de perte, le preneur est responsable de la valeur de remplacement du matériel. celle-ci facturée conformément aux tarifs en vigueur et affichés en

Le loueur demande une empreinte de carte bancaire comme caution contre la perte, le vol ou l'endommagement du matériel.

Le contrat et les conditions générales de location sont exclusivement régis par le droit français. Préalablement à toute action en justice, auprès du Le preneur doit être majeur le jour de la prise de tribunal territorialement compétent, le loueur et le vendeur s'engagent à régler le différend qui les opposerait à l'amiable, par le biais, notamment, d'une procédure de conciliation.